



Bureau de normalisation  
du Québec

Le BNQ est membre du Système national  
de normes (SNN).

# CERTIFICAT

Certificat n°: **51571-1-03**  
Chaîne de traçabilité n°: **BNQ-SFI-COC-51571-1**

Date de délivrance : **12 juillet 2016**  
Date d'expiration : **10 juin 2021**

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) certifie que le système de contrôle de la chaîne de traçabilité mis en œuvre par :

## PRODUITS FORESTIERS ARBEC INC.

couvrant les produits suivants :

**Panneaux de fibres orientées (OSB) et les sous-produits (copeaux, particules de bois et écorce)**

utilisant la méthode de traçabilité suivante : **Crédit Volume**

au site suivant :

**775, chemin de Turcotte, Shawinigan (Québec) G9T 5K4**

a été évalué et jugé conforme aux exigences de la norme suivante :

## SFI 2015-2019 (NORME DE CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ)

Le présent certificat est délivré selon les règles précisées dans le document *BNQ 3100-910/2009 (M1) : Chaîne de traçabilité de produits forestiers – Programme PEFC et SFI – Protocole de certification*. Sa validité est vérifiable à l'adresse [www.bnq.qc.ca/fr/clients-certifies.html](http://www.bnq.qc.ca/fr/clients-certifies.html)

En foi de quoi ont signé à Québec, le 14 septembre 2016,

Isabelle Landry, directrice des opérations  
Bureau de normalisation du Québec

Anne-Marie Gauthier, ing. f., responsable du programme  
Bureau de normalisation du Québec

Le programme du BNQ pour la certification de ce système de gestion est accrédité par le Conseil canadien des normes.  
Ce certificat demeure la propriété du BNQ et, conformément aux procédures établies, peut être retiré à l'entreprise.

